

A PROPOS DU CENTENAIRE DE LA MORT DE HOUDON

GLUCK ET HOUDON

HISTOIRE D'UN BUSTE

Lorsque le chevalier Gluck fit son premier séjour en France, en 1774, il y arrivait précédé d'une réputation suffisamment établie pour que les portraitistes, peintres ou sculpteurs, cherchassent à retracer, pour leurs contemporains et la postérité, l'effigie de l'« Orphée germanique ».

Tandis que Silfrède Duplessis, frappé du caractère de cette physionomie impérieuse, multipliait les esquisses du beau portrait de Vienne, exposé au Salon de 1775, Houdon, puis Greuze, cherchaient de leur côté à conserver les traits du maître qui était pour eux un ami, un « frère » (1).

Le Salon de peinture, sculpture et architecture, qui se tenait au Louvre à partir du 25 août, jour de la Saint-Louis, fête du roi, n'ayant lieu que tous les deux ans, le grand public ne fut admis à voir le portrait de Gluck par Duplessis et son buste par Houdon qu'au Salon de 1775.

Sous le numéro 258, Houdon y exposait le « buste de M. le chevalier Gluck », à côté de celui de sa grande interprète Sophie Arnould, dans le rôle d'Iphigénie.

Les contemporains ne sont pas prodigues d'indications

(1) Houdon, comme Gluck, et Greuze un peu plus tard, était franc-maçon et affilié à une loge maçonnique, celle des *Neuf Sœurs*, fondée en 1776, qui comptait, parmi ses membres, un grand nombre d'artistes, et notamment de musiciens. Gluck fréquenta sans nul doute cette société où le grand sculpteur allait trouver des modèles tels que Franklin, Paul Jones, Condorcet, l'astronome Lalande. Cette même année 1776, ce sera un membre des *Neuf Sœurs*, le violoncelliste Jansson, qui sera l'initiateur de la souscription dont il va être question. Le portrait signé Greuze est de 1777. Greuze entra aux *Neuf Sœurs* en 1779. (Voir L. Amiable, *Une loge maçonnique d'avant 1889*, Paris, 1897).

sur l'effet produit par cette exposition. Le *Mercure de France* se contente de signaler ces « deux portraits », sur lesquels les *Mémoires secrets* dits de Bachaumont sont un peu plus explicites.

Quelle beauté, quelle onction dans M^{lle} Arnould, représentée en *Iphigénie*, s'écrie le rédacteur. Elle a les bandelettes, les croissans et tous les attributs qui désignent le moment du sacrifice où il l'a peinte. Que de force et de vigueur dans celui du chevalier *Gluck*, où la sculpture prend sa revanche et l'emporte sur sa rivale ! (2).

Ce jugement plutôt sommaire se complète par une critique plus sévère d'un autre contemporain. L'auteur des *Observations sur les Ouvrages exposés au Salon du Louvre* lui consacre ces lignes :

Houdon a quantité de morceaux On est très satisfait à plusieurs égards de celui de M. Gluck; il est plein de vie; mais personne ne sait gré au sculpteur de la scrupuleuse attention qu'il a apportée à imiter jusqu'aux moindres inégalités de la peau ; ces sortes d'accidents, suites d'une maladie, se doivent oublier, et paraître seulement dans quelques endroits (3).

Or, cette même année 1775, le jeune duc de Weimar, Karl August, l'ami de Goethe, était venu à Paris. Il y conserva par la suite comme correspondant le célèbre helléniste Dansse de Villoison. Celui-ci, ayant à renseigner le duc sur les ouvrages exposés au Salon, lui envoyait, au mois de septembre, une « note » demandée à Houdon, relative, en outre, au buste de Gluck, dont le prince avait acquis un moulage, l'ayant vu dans son atelier, avant le Salon. Un billet du sculpteur lui-même, qui aide à reconstituer ces menus événements, a été conservé, par le plus grand des hasards, dans les papiers de l'helléniste, à la Bibliothèque nationale, où M. Charles Joret l'a retrouvé. Villoison s'était servi du verso resté blanc pour prendre des notes, et c'est à cette économie d'érudit que nous devons une des rares

(2) *Mercure de France*, octobre 1775, p. 197. Bachaumont, tome XIII, p. 181.

(3) *Observations, etc.*, p. 55-56. Brochure anonyme.

lettres de Houdon qui subsistent. En voici le texte, curieux à plusieurs titres:

Paris, ce 3 septembre 1775.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la note que vous m'avez demandée concernant les ouvrages de sculpture exposés au Salon et principalement les miens. Quant au portrait de M. Gluck, je suis convenu avec M. le baron de Knebel (4) de 4 louis (5). Les frais de caisse et d'emballage seront payés à l'arrivée dudit à Weymard, lequel a été emballé, encaissé et envoyé par M. de Lorme à messieurs Miville et Perrin à Strasbourg sous l'adresse du duc.

J'ai l'honneur d'être, avec toute l'estime et la considération que vous méritez, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

HOUDON (6).

■ Ce buste de 1775, dont la bibliothèque de Weimar possède une reproduction en bronze, et dont d'autres copies en terre cuite ou en plâtre patiné (?) sont conservées au Kaiser-Friedrich-Museum de Berlin, ainsi que dans la Galerie ex grand-ducale de Brunswick, semblait avoir disparu complètement, en France, depuis l'incendie de l'Opéra, qui anéantit en octobre 1873, le marbre dont nous allons parler. Or, feu Moreau-Nélaton, dont les collections viennent d'entrer dans nos musées nationaux, avait été assez heureux, voici une trentaine d'années pour acquérir un moulage provenant de l'atelier du sculpteur Jacquemart, lequel possédait les moules originaux vendus après la mort de Houdon.

(4) Le baron de Knebel, gouverneur du duc de Weimar.

(5) Ce prix de 4 louis (96 livres) peut sembler bien minime, mais il ne s'agit en réalité que d'un moulage. Pour le buste de Sophie Arnould, par un contrat conclu entre l'actrice et le sculpteur, le 5 avril de la même année 1775, Houdon s'engageait à livrer « en août prochain » trente-deux bustes « en plâtre sur pied-douche, réparés par moy », moyennant 3.800 livres. Le buste en marbre était d'ailleurs compté dans cette somme.

(6) Charles Joret, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, XXIII, p. 62-63. Cf. Bibliothèque nationale, Mss. grecs, supp. 943.

§

L'auteur de l'étude sur Houdon, qui nous a fait connaître le billet adressé à Villoison, a supposé à tort que le sculpteur avait fait un second buste en 1777. On savait, en effet, par les *Mémoires* de Bachaumont, qu'un groupe d'artistes, de musiciens, d'acteurs, de gens de lettres et d'amateurs, en tête desquels se trouvaient les directeurs et artistes de l'Opéra : Le Gros, Berton, Gelin, Larrivée, Gossec, Leduc, Rolland, s'était engagé, par acte notarié, à faire les frais d'un buste en marbre du compositeur, dont l'exécution serait confiée à Houdon (7).

En conséquence, Houdon aurait fait un second buste, en marbre celui-là, qui devait être exposé au Salon de 1777. Or, outre que la liste des œuvres de Houdon, dressée par lui-même, n'indique qu'un buste de Gluck (8), l'acte même concernant le marbre de l'ancien Opéra, et que nous avons pu retrouver dans les archives du notaire, marque nettement qu'il n'en est rien, bien au contraire : les signataires des conventions de juillet 1776 stipulent formellement que le marbre destiné à l'Académie royale de musique devra reproduire le buste exposé en 1775. Voici d'ailleurs le texte de cette pièce unique, dont la teneur indique comment se faisaient ces sortes de commandes artistiques :

14, 15, 16 et 23 juillet 1776.

Etablissement de
Souscriptions et Conventions
à ce sujet, le tout
Concernant le Buste
de M. le Chevalier Gluck.

Pardevant lesdits Conseillers du Roy Notaires au Chatelet de Paris, soussignés présents sieur Jean-Baptiste Aimée (*sic*) Jann-

(7) Bachaumont, *Mémoires secrets*, IX, p. 191-192 ; juillet 1776.

(8) Dans ce catalogue, rédigé vers 1784, Houdon mentionne : « En 1778, n° 234 bis. Le buste de M. le chevalier Gluck, pour le foyer de l'Opéra, en marbre. » (Paul Vitry, *Une liste des œuvres de Houdon rédigée par lui-même*, Archives de l'Art français, 1908).

son (9), Ordinaire de la Musique de feu Mgr le Prince de Conty et pensionnaire de sa succession, demeurant à Paris, rue de Seine, vis-à-vis l'hôtel de la Rochefoucault, paroisse Saint-Sulpice.

Sieur François Joseph Gosset (10), ancien directeur du Concert spirituel, demeurant à Paris, rue des Moulins, paroisse Saint-Roch.

M. François Louis Gaud Leblanc Duroullet, grand Croix de l'Ordre de Malthe, demeurant à Paris, rue des Bons Enfants, paroisse Saint-Eustache (11),

Sieur Henry Larrivée, de l'Académie Royale de Musique, demeurant à Paris, rue et chaussée d'Antin, par. Saint-Eustache (12).

Sieur Le Duc, Directeur du Concert Spirituel, demeurant à Paris Rue du Hazard, Butte et par. Saint-Roch (13).

M. Pierre Montan Berton, Surintendant de la Musique du Roy, demeurant à Paris, rue Saint-Nicaise, susdite par. Saint-Roch (14).

Et S^r Joseph Legros, musicien et Pensionnaire du roi, demeurant à Paris, rue Levesque, Butte et par. Saint-Roch (15), (*suivent deux pages blanches*).

(9) Jannson, ou Jeanson, violoncelliste remarquable, avait joué au Concert spirituel. Après avoir voyagé en Italie avec le prince de Brunswick, il revint à Paris en 1771, et entra chez le prince de Conty. Il voyagea par la suite, et fit partie des premiers professeurs du Conservatoire. Né à Valenciennes en 1742, il mourut à Paris le 2 septembre 1803. Comme Houdon et comme Piccinni père et fils, il fit partie de la loge des *Neuf Sœurs*.

(10) Le célèbre Gossec, né à Vergnies (Hainaut), le 17 janvier 1733, mort à Passy le 16 février 1829.

(11) Louis Gand Leblanc du Roulet, l'un des premiers librettistes français de Gluck, auteur d'*Iphigénie en Aulide*. Il était attaché à l'ambassade française de Vienne, en 1772, lorsqu'il recommanda Gluck aux directeurs de l'Opéra de Paris, par une lettre insérée dans le *Mercur de France* d'octobre. (Voir cette lettre dans nos *Ecrits de musiciens*, p. 287 et suiv.). Du Roulet mourut à Paris le 2 août 1786.

(12) Henry Larrivée, né à Lyon le 9 février 1737, mort à Vincennes le 7 août 1802, entra à l'Opéra en mars 1755, et prit sa retraite en avril 1786. « On n'oubliera jamais, dit le *Journal de Paris* à cette époque, la manière dont ont été établis les rôles d'Agamemnon dans *Iphigénie en Aulide* et d'Oreste dans *Iphigénie en Tauride* ».

(13) Simon Le Duc l'ainé aurait, d'après Fétis, débuté à l'âge de onze ans au Concert spirituel, en 1759. Il mourut vers le 20 janvier 1777.

(14) Berton, né à Paris en 1727, mort le 14 mai 1780, compositeur et chef d'orchestre, s'était acquis de la réputation dans la direction des œuvres de Gluck.

(15) Legros, né à Nonampteuil (Aisne), le 3 septembre 1739, mort à la Rochelle

Tous d'une part

Et M. Jean-Antoine Houdon, sculpteur du Roy et de son académie et membre de celle de Toulouze, demeurant à Paris, rue de Richelieu, par. Saint-Eustache.

Lesdites parties convaincues que M. le Chevalier Gluck a perfectionné la Musique dramatique nationale ont cru s'honorer eux-mêmes en honorant le génie et les talents de ce grand artiste par le plus flatteur de tous les hommages, en conséquence tous lesd. Comparants, autres que ledit Sieur Houdon ont arrêté de faire exécuter en marbre par ledit Sieur Houdon le buste dudit Sieur Chevalier Gluck exposé au salon de l'année mil sept cent soixante-quinze, pourquoy il a été fait, entre Lesdites parties Les traités et conventions qui suivent :

ART. 1^{er}

Ledit sieur Houdon s'oblige de faire et parfaire en marbre statuaire le buste de M. le chevalier Gluck tel que le Sr Houdon l'a fait exposer l'année m^{viic} soixante-quinze et le livrer fait et parfait suivant son art et le jour de la fête du Saint Louis vingt-cinq août de l'année prochaine mil sept cent soixante-dix-sept.

ART. 2

Pour le prix dudit Buste tous lesd. comparants autres que ledit sieur Houdon promettent et s'obligent solidairement l'un pour l'autre un d'eux seul pour le tout sous les renonciations ordinaires aux benefices de droit requises payer, audit sieur Houdon qui s'y restraint la somme de quatre mille Livres sçavoir douze cents livres au 1^{er} octobre prochain, douze cent livres après l'ébauche de l'ouvrage fait et parfait auquel paiement ils affectent obligent et hypothèquent sous ladite solidité généralement tous leurs biens meubles et immeubles présents et avenir.

ART. 3

Attendu que les parties qui se coobligent au présent acte se sont trouvés sollicités d'accepter des souscriptions d'amateurs qu'ils n'ont pu refuser pour donner le temps de recueillir le montant desd. souscriptions et en connaître le produit, Il est expressement convenu avec ledit Sr. Houdon qui le consent que le

le 10 décembre 1793, entra à l'Opéra en 1763. Il prit sa retraite en 1783, après avoir figuré dans toutes les œuvres de Gluck, Il créa notamment le rôle d'Orphée, que Gluck avait récrit pour lui. Legros fut directeur du Concert spirituel, après Le Duc, de 1777 jusqu'à sa suppression en 1793.

devis et marché cy dessus pourra être résilié à la première réquisition des Contractans sans être tenus aucune indemnité respective jusques au premier octobre prochain et passé ce délai le présent traité ne pourra plus être résilié s'il ne plait à l'un et l'autre des parties mutuellement et chacun en droit foy sera tenu de l'exécuter à peine et. (*sic*)

ART. 4

Tous lesd. Comparants autres que led. Sr Houdon par suite des obligations par eux cy dessus contractées s'associent par ces présentes pour diriger et faire mettre à exécution ledit Buste et il est des a present arrêté et convenu que le Buste dudit sieur chevalier Gluck fait et parfait sera présenté au nom des dits sieurs associés et souscripteurs à l'Académie Royale de Musique et a elle donné sans autre condition que de le placer dans le Foyer de l'Opéra ou autre endroit public à côté et dans la même salle ou se trouvera le Buste de Mr. Rameau et à cet effet il sera passé avec Messieurs les Directeurs et administrateurs de laditte Académie tous actes nécessaires le tout sous le bon plaisir et l'agrément du roy.

ART. 5

Chaque personne qui voudra souscrire et contribuer au payement du monument cy dessus sera tenu de payer et déposer à M^e Lemoine, L'un des notaires soussignés et que les Comparants nomment et choisissent pour sequestre au moins une somme de douze livres de laquelle ledit M^e Lemoine se chargera envers lad. société suivant et de la manière que les souscripteurs l'exigeront et il sera par lui tenu un registre des sommes qu'il recevra sur lesquels (*sic*) il inscrira les noms qualités et demeures des souscripteurs qui voudront se faire connoître.

Ledit M^e Lemoine demeure autorisé à recevoir jusques à concurrence d'une somme de quatre mille cinq cents livres dont quatre mille livres seront par lui employés au payement de pareille somme qui se trouvera due aud. sieur Houdon suivant et pour les causes cy dessus dites et le surplus a payer les frais que la présente association pourra occasionner ensemble les autres dépenses accessoires qu'il pourra être nécessaire de faire pour placer ledit Buste d'une manière honorable et qu'on ne peut prévoir.

ART. 6

Si la totalité des quatre mille cinq cents livres a provenir des souscriptions n'est pas employée ce qui ne sera pas consommé sera donné à l'Hopital General pour subvenir aux besoins des pauvres ou servira si la somme est suffisante à la délivrance de quelques prisonniers le tout d'après une délibération qui sera prise lors de l'arreté de comptes dud. M^e Lemoine.

ART. 7

Dans le cas où laditte somme de quatre mille cinq cents livres ne seroit pas remplie par les souscriptions chacun des comparants autres que ledit sieur Houdon s'obligeront de contribuer pour sa part et portion au payement de ce qui s'en defaudra sans porter atteinte à cette solidité sus-exprimée en telle sorte que rien ne puisse arreter ou suspendre la perfection dud. Buste.

ART. 8

Dans le cas où par rapport à tout ce que dessus il y auroit quelque décision à prendre il sera en l'étude dud. M^e Lemoine convocé toute assemblée soit desd. sieurs associés soit desd. sieurs souscripteurs pour opter entre eux et determiner le party qu'il faudra prendre et ce qui aura été déterminé par six des dits associez vaudra force de loy comme si tous y eussent comparu.

Car ainsy, Le tout a été convenu et accordé entre Les dittes parties qui pour l'exécution des presentes ont fait election de domicile à Paris en leurs demeures susdites auxquels Lieux notwithstanding promettant obligeant Renonçant fait et passé à l'égard desd. sieurs Jeanson et Houdon en leur demeure et a legard des autres parties en l'étude.

L'an mil sept cent soixante seize Les quatorze quinze seize et vingt-trois juillet avant midy.

Et ont tous lesd. comparants signe nos presentes ou trois mots sont rayés comme Nuls.

LARRIVÉE

J. F. GOSSEC

JANNSON L'AINÉ

A. HOUDON

LE BAILLY DU ROULLET

LE DUC L'AINÉ

LEGROS

BERTON

LECLERC

LEMOINE

§

Houdon se mit aussitôt à l'œuvre et, quatre mois après avoir adhéré à ces conventions, le 12 novembre, il donnait reçu à M^e Lemoine, autorisé le 7 par Jannson et Le Duc, d'un premier à-compte de 1.200 livres. Le 21 juillet 1777, un mois avant le Salon, qui s'ouvrait à la Saint-Louis, il touchait encore « neuf cent livres a compte. »

Le livret du Salon indiquait, à la page 45, au nom du sculpteur : « *Bustes en marbre. 245. Portrait de M. le Chevalier Gluck. Il doit être placé au foyer de l'Opéra* ».

Le *Mercur de France* du mois d'octobre (p. 190) accordait cette simple mention au marbre de Houdon; vantant « l'assiduité au travail » de l'artiste :

Il y a dans ce buste une expression bien saisie, et dans les draperies une variété de travaux qui font valoir avec avantage les parties lisses de la tête.

Une brochure intitulée : *le Jugement d'une demoiselle de quatorze ans sur le Sallon de 1777*, signalait seulement le buste « de M. Gluck, qui s'est rendu si célèbre en allumant chez nous le feu d'une guerre musicale ».

Cependant, les démarches nécessaires ayant été faites auprès de la Maison du roi, dont dépendait alors l'Opéra, l'académicien Chabanon, gluckiste fervent (Duplessis, peintre de Gluck, devait le portraiturer quelques années plus tard) reçut à la fin de février 1778 la lettre suivante de M. Amelot, ministre de la maison :

Ville^s, le 28 février 1778.

C'est, Monsieur, avec bien du plaisir que je vous annonce que le Roi a bien voulu permettre que le Buste de M. le Chevalier Gluck soit placé dans le Grand foyer de l'Opéra.

Je viens d'en prévenir M. Le Berton, et M. Moreau, architecte de la Ville. Je marque à ce dernier de voir avec vous les arrangements à prendre à ce sujet.

Je suis très-profondément, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

AMELOT.

M. de Chabanon, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue Saint-Thomas du Louvre (16).

Aussitôt Chabanon, ayant consulté les souscripteurs, d'aller porter à M^e Lemoine l'autorisation royale. Sa visite est relatée ainsi par le notaire :

Et le neuf mars mil sept cent soixante dix-huit, Est comparu par devant les Conseillers du Roi notaires au Chatelet de Paris soussignés M. Michel Paul Guy de Chabanon de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres, demeurant à Paris rue Saint Thomas du Louvre, paroisse Saint Germain l'Auxerrois.

Lequel a par ces presentes déposé pour minute à M^e Lemoine l'un des not^{es} soussignés l'original d'une lettre ministérielle à lui écrite de Versailles le vingt-huit février signée Amelot annonçant que Sa Majesté a permis que le Buste de M. le Chevalier Gluck fût placé dans le grand foyer de l'Opéra laquelle lettre à l'instant représentée par ledit Sr Comparant est à sa réquisition demeurée cy annexée après avoir été de lui Certifiée véritable signée et paraphée en présence des not^{es} souss.

Dont acte fait et passé à Paris en l'étude desd. jour et an signé

CHABANON

LECLERC

LEMOINE

Toutes les formalités étant remplies, les choses ne traînèrent pas et, le 15 mars, le *Journal de Paris* pouvait annoncer à ses lecteurs que le buste de Gluck avait été mis en place, la veille, « à côté de ceux de Quinault, de Lulli et de Rameau », ajoute l'*Almanach sous verre de 1780*.

Les promoteurs de la souscription retournèrent alors chez M^e Lemoine, qui rédigea ainsi le procès-verbal de cette visite, au cours de laquelle furent arrêtés les comptes :

Et le premier avril mil sept cent soixante dix-huit, sur le midy en l'assemblée de Messieurs pour la souscription ouverte relati-

(16). D'après le registre O⁴89 des Archives nationales, qui renferme les minutes des deux lettres à Moreau et à Berton, les informant « que le Roi a bien voulu que le Buste de M. le Chevalier Gluck fût placé dans le grand foyer de l'Opéra » et leur demandant de « voir avec M. Chabanon de l'Académie des inscriptions et belles-lettres les arrangements à prendre à ce sujet » (p. 117).

L'expédition de la lettre à Chabanon est jointe à l'acte Lemoine.

vement au Buste de M. le Chevalier Gluck, dans laquelle étoient Lesd. sieurs Jannson, ledit Sieur Gosset, ledit Sieur Chevalier, Leblanc du Rouillet, ledit S. Larrivée, ledit sieur Berton et ledit Sieur Legros, tous dénommés, qualifiés et domiciliés en l'acte d'association en date du quatorze, quinze, seize et vingt-trois juillet de l'année dernière dont la minute est des autres parts.

Avec le S. Pierre Le Duc, Bourgeois de Paris, y demeurant rue du Hazard Butte et paroisse Saint-Roch stipulant à ces présentes co^e fils du sieur Simon Le Duc, aussi dénommé aud. Acte d'association (17).

Tous associés par led. acte.

M^e Lemoine l'un des notaires soussigné a exposé que M. de Chabanon lui avoit remis et déposé une lettre de M. Amelot, ministre du département de Paris, qui lui annonçoit la permission que S. Majesté avoit bien voulu accorder pour le Buste de M. le Chevalier Gluck que l'association a fait faire fut placé dans le grand foyer de l'Opéra et les ordres qu'il donnait à cet égard ; et que depuis il avoit appris par une lettre de M. Berton, l'un desdits Srs associés, lui avoit fait l'honneur de lui écrire que conformément à la permission de Sa Majesté et suivant le vœu de Messieurs les souscripteurs qu'il étoit bien flatté d'avoir pu remplir pendant le temps de son administration comme directeur de l'Académie Royale de Musique, il venoit de faire placer dans le grand foyer de l'Opéra le Buste de M. le Chevalier Gluck, et qu'il en avoit fait constater l'inauguration dans les Registres de l'Académie ; qu'au moyen de ce l'association étant parvenue à ses fins il ne restoit plus pour lesd. Sieurs associés qu'à régler son compte dont il a présenté le bordereau et à le mettre en état de solder les engagements pris par lesd. Srs associés avec le Sieur Houdon sculpteur.

Surquoy lesd. S. associés ayant délibéré entr'eux, il a été fait et arrêté ce qui suit :

Lesd. Sieurs associés remercient M^{rs}. de Chabanon et Berton des soins qu'ils se sont donnés pour faire placer le Buste dud. Sieur Chevalier Gluck dans le foyer de l'Opéra pour en constater l'inauguration dans les Registres de l'Académie Royale de Musique.

(17) Simon Le Duc l'ainé étoit mort en janvier 1777 (voir ci-dessus note 13). Il avait un frère cadet, prénommé également Pierre, qui fut éditeur de musique et avait acheté le fonds de La Chevardière.

Led. S. Le Bérton est engagé de vouloir bien faire délivrer audit M^e Lemoine, Notaire à Paris, un Extrait authentique des Registres de l'Académie Royale de Musique en ce qu'il constate l'inauguration dud. Buste⁽¹⁸⁾ et M^e Lemoine demeure autorisé à délivrer un extrait de l'acte d'association en ce qui concerne seulement les motifs qui ont déterminé l'hommage desd. Sieurs associés et à faire un envoy tant dud. Extrait que de celui qui lui sera délivré par la direction de l'Académie Royale de Musique au nom collectif desd. S^{rs} associés à M. le Chevalier Gluck en témoignant toute l'estime qu'il font de la personne et de ses rares talents.

... La Recette dud. S^r Lemoine a été déterminée fixée et arrêtée à la somme de deux mille cinq cent quatorze livres cy... 2514 »

Et la dépense à la somme de deux mille cent livres cy... 2100 »

Partant la Recette excède la dépense de quatre cent quatorze l. cy... 414 »

Et comme ce reliquat est insuffisant pour fournir au S. Houdon les dix neuf cent livres qui lui restent dûs sur les quatre mille L. dont le payement doit lui être fait aux termes de l'acte des autres parts chacun desd. Sieurs associés a présentement exhibé sur le Bureau la somme de deux cent douze livres cinq sols neuf deniers formant le septième dont chacun d'eux est tenu dans les quatorze cent quatre vingt six livres qui restent à fournir pour parfaire lesdites quatre mille livres.

A ce faire étoit présent et est intervenu ledit S. Houdon nommé, qualifié et domicilié des autres parts.

Lequel reconnoît avoir reçu savoir dud. M^e Lemoine Notaire la somme de quatre cent quatorze Livres montant dudit Reliquat de son compte et desd. Sieurs soussignés la somme de quatorze cents quatre vingt six Livres, dont ils viennent de faire cy dessus l'exhibition ; Revenant lesdites deux sommes à celle de dix neuf cent Livres faisant avec celle de deux mille cent Livres que ledit Sieur Houdon a déjà reçu celle de quatre mille Livres montant des Engagements envers lui contracté par le premier desd. actes des autres parts.

De laquelle somme de dix neuf cent Livres même de celle de quatre mille Livres ledit S. Houdon est content et quitte et dé-

(18) Cette délivrance ne semble pas avoir été effectuée, l'extrait ne se retrouvant pas au dossier.

charge ladite association led. M^e Lemoine Notaire et tout autre.

Lesdits Sieurs associés à cet égard quittent et déchargent pareillement ledit M^e Lemoine de toutes choses.

Fait et Passé et délibéré à Paris dans le Cabinet dudit M^e Lemoine Notaire lesdits jour et an que dessus et, ont signé

JANSON L'AINÉ	BERTON	LE GROS
GOSSEC	LE DUC	
LARRIVÉE	LE BAILLY DU ROULLET	HOUDON
LEGLERC		LEMOINE.

Ainsi, malgré toute sa gloire, qu'entretenaient depuis trois ans de retentissantes polémiques, Gluck, dont les ouvrages attiraient la foule au Palais-Royal et procuraient à l'Opéra les plus belles recettes qu'il eût jamais encaissées, Gluck ne parvenait à arracher que 2500 livres à ses admirateurs, et encore la reine à elle seule y avait-elle contribué pour 600 livres ! Aussi, pour parfaire la somme de 4000 livres promise au sculpteur, qui a laissé de lui une image immortelle, en coûtait-il 212 livres de ses propres deniers à chacun des sept promoteurs de la souscription, indépendamment de la souscription.

Des admirateurs de Gluck qui avaient souscrit péniblement ces 2500 livres, la liste complète est jointe au dossier de M^e Lemoine. Ils n'étaient pas même une centaine — 97 exactement, — dont la plupart versèrent la cotisation minima : 12 livres, un demi-louis. Mais, en tête de l'« Etat des sommes reçues par M^e Lemoine, notaire, comme séquestre de la souscription ouverte pour le compte et le placement du buste de Monsieur le Chevalier Gluck », figure cette mention :

Reçu de la Reine par les mains de M. Larrivée. 600 L.

Parmi les autres donataires notables, on relève les noms de : Mgr. le Maréchal duc de Duras, pour 72 l. : l'Ambassadeur de Russie, pour 120 l. ; MM. de Chabanon frères, pour la même somme ; M^{lle} Rosalie Levasseur (la dernière de la liste), pour 96 l. ; M. de Siroy, 72 l. ; M. de Rochouart, 144 l. ; M. et M^{me} de la Freté (Papillon de la

Ferté ?) 48 l. ; M. Le Breton (Berton), Larrivée, Rolland, chacun 24 livres ; Jeanson, Le Duc, Gossec, du Roullet, Louis de Corancé, Séjan, Le Gros, la Princesse de Hesse, le notaire Le Pot d'Auteuil, Vestris, Fragona (Fragonard ?), Duplessis, etc., chacun pour 12 livres.

§

Le buste de Gluck par Houdon resta peu de temps à l'Opéra du Palais-Royal : l'incendie de 1781, qui l'épargna (19), l'ayant fait transporter à la nouvelle salle du boulevard Saint-Martin, il passa ensuite, suivant les destinées du théâtre, à la salle de la rue de la Loi, puis à celle de la rue Le Peletier ; là, il fut placé dans le foyer parmi les images d'Homère, de Molière, Racine, Quinault, Lully, Rameau, J. J. Rousseau, Voltaire, Grétry, Piccinni, Beethoven, Philidor, Méhul, Lesueur, Paer, Halévy, etc. Tous ces bustes disparurent dans la nuit du 28-29 octobre 1873, avec la statue assise de Rossini, qui se trouvait dans le vestibule d'entrée du théâtre.

La salle de Houdon, au Musée du Louvre, exposait naguère encore un marbre, signé Francin (1741-1830), — remplacé tout récemment par le moulage provenant du legs Moreau-Nélaton, — qui n'est qu'une réplique, assez bonne, du buste disparu. Il semble bien que cet ouvrage puisse se confondre avec celui qui avait été commandé, en 1797, au gendre de Francin, Michallon, qui mourut le 11 novembre 1799, avant d'avoir pu achever une commande de « plusieurs bustes en marbre des hommes qui ont illustré la France », et pour lesquels on lui accordait mille francs par buste, « payables en débris de marbres ou statues considérés comme ne pouvant être d'aucune utilité pour l'étude de l'art ou de l'histoire » (20). Le 18 vendémiaire

(19) *Mémoires secrets*, t. XVIII, p. 231 (15 juin 1781). Cf. *Biographie Michaud*, édit. de 1816, t. XVII, p. 250 : « On a remarqué que ce buste fut le seul préservé des ravages de l'incendie qui consuma la salle du Palais-Royal. »

(20) *Inventaire des richesses d'art de la France*, t. I, p. 71 : lettre d'Alexandre Lenoir à Lafolie (31 août 1817). Cf. lettre à Ginguené, directeur de

an VI (9 octobre 1797), Michallon avait ainsi reçu des « morceaux de marbre, débris d'une statue, pour l'exécution du buste de Glück » (21) ; de même l'année suivante, le citoyen Francin recevait, le 25 fructidor (11 septembre 1798), « plusieurs débris de marbre pour payement des bustes en marbre de Gluck et de d'Alembert, qu'il exécute pour le Musée » (22).

Le Musée dont il s'agit était celui des Petits-Augustins. Dans un état dressé par Lenoir, son fondateur et directeur, en 1816, le *Gluck* de Francin figure sous le n° 415 : « Ce buste, écrit Lenoir, a été ordonné par l'administration du Musée et payé avec de vieux marbres inutiles. » Mais l'année suivante, le 31 août 1817, Lenoir encore, rappelant la commande faite à Michallon en 1797, dit que celui-ci « s'est occupé de suite des bustes de Jean Goujon et de Gluck. Il les a exécutés en marbre » (23).

Si Lenoir ne confond pas Francin et Michallon, il resterait donc à retrouver le marbre taillé par ce dernier. Mais il est très probable, comme nous l'avons dit plus haut, que Michallon passa la commande qui lui était faite à son beau-père, dont l'œuvre subsiste aujourd'hui, ou n'eut pas le temps de l'exécuter, étant mort par accident en travaillant à la salle du Théâtre-Français.

Transporté au Louvre en 1821, le *Gluck* de Francin y a reçu successivement les numéros 86, 3593 et 681.

l'instruction publique (17 janvier 1799), l'informant qu'il a commandé neuf bustes à Michallon (*ib.*, II ; p. 400).

(21) *Id.*, t. III, p. 408.

(22) *Id.*, *ibid.*, p. 411. Un peu plus tard, Lenoir, à la date du 1^{er} vendémiaire an VII (21 septembre 1798), note la « remise à l'administration du département de l'Eure (*sic*), pour la décoration de la bibliothèque de Chartres : les bustes en plâtre de Racine, de Colbert, de Montesquieu, de Diderot, de Buffon, de Jean-Jacques, de Gluck, de Champfort... » (*ibid.* p. 412). Peut-être s'agissait-il d'un moulage venant de l'atelier de Houdon ?

(23) *Id.*, *ibid.*, p. 199-200 (15 février 1816) et I. p. 71, lettre de Lenoir à Lafolie (31 août 1817). Un peu plus tard, dans une « liste des objets réclamés par Lenoir et qui lui furent rendus sur reçu, en 1818 et 1819 », figure un « buste en plâtre du chevalier Gluck, 7 mai 1815 ». Là encore, il s'agit probablement d'un moulage de Houdon (*id.*, *ibid.*, p. 213).

Cette sculpture, qui paraît à peine ébauchée, mais qui offre une certaine chaleur d'exécution, dit l'ancien catalogue officiel, convient assez au caractère de physionomie de ce grand compositeur, dont les traits, pleins de feu, mais rudes, étaient loin de retracer la beauté, le brillant de son génie et de ses vastes et sublimes compositions (24).

Ajoutons que Quenedey, l'inventeur du *physionotrace* (1786), donnait, au début du XIX^e siècle, sinon plus tôt, une interprétation de l'œuvre de Houdon, annoncée en ces termes dans les *Affiches, Annonces et Avis divers* du 18 février 1806 :

Portrait de Gluck, dessiné au Physionotrace d'après le buste qui est au foyer de l'Académie de Musique, gravé à l'aquatinte, format in-4^o par Quenedey pour faire suite à ceux d'Haydn et de Mozart.

Le dessin même de Quenedey, qui reproduit le buste à peu près grandeur nature, est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Opéra. D'autre part, un tableau du Musée de Cherbourg et sa réplique au Musée des Arts décoratifs représentent *l'Atelier de Houdon* (25); on y remarque, parmi quelques autres, le *Gluck*, au bas duquel Grimm lisait ces vers d'un inconnu :

Plus avant dans les cœurs, par des traits plus profonds
Sa lyre souveraine a su porter les sons.
Ses chants font respirer les tragiques alarmes,
Il vit par leur pouvoir le Zoïle enchaîné,
Trahi par des sanglots, s'abandonner aux larmes,
Et n'opposa jamais à l'effort de ses armes
Qu'un art victorieux et qu'un front couronné (26).

(24) De Clarac, *Catalogue du Musée du Louvre*, édit. de 1824, p. 65 ; 1853, VI, p. 239.

(25) L'exposition Houdon à la Bibliothèque de Versailles réunit deux *Ateliers de Houdon* dont l'un est de Boilly. Dans les deux, le lieu de la scène est identique.

(26) Grimm, *Correspond. littér.* édit. Tourneux, t. XII, p. 269, juin 1779 : *Vers impromptus écrits au bas du buste de M. le chevalier Gluck, dans l'atelier de M. Houdon.*

§

Il faut probablement rattacher au « type » du *Gluck* de Houdon le buste commandé pour le théâtre de Lille en 1784, au sculpteur Charles-Louis Corbet (27). Cette « terre cuite grandeur naturelle », « l'un des neuf bustes proposés pour le foyer de la nouvelle salle de spectacle de cette ville », figura au Salon de Lille en 1785 (n° 80), deux ans après le *Grétry*, du même Corbet. C'était donc un hommage que, de son vivant même, *l'Orphée germanique* recevait de la grande cité flamande. Malheureusement, d'après une communication récente qu'a bien voulu m'adresser le Dr Bédart, l'incendie de 1899 aurait fait disparaître tous les bustes qui décoraient la salle de spectacle, — si toutefois ils ont été exécutés.

La seule chose qui importe pour la gloire de Houdon est que, malgré la perte si regrettable causée par l'incendie de 1873, le buste de Gluck existe encore, tel qu'il fut modelé par ses mains, en un certain nombre d'exemplaires, — comme celui de la collection Moreau-Nélaton, qui vient de remplacer le Francin, au Louvre — et nous conserve, pour autant que peut durer toute matière périssable, l'image la plus vivante, la plus réaliste à la fois et la plus inspirée, du maître d'*Armide* et des *Iphigénies* (28).

J.-G. PROD'HOMME.

(Né à Douai en janvier 1758,) élève de Berruer à Paris, Corbet vécut à Lille à partir de 1781.

(28) Nous adressons en terminant nos remerciements à M^e Huc, notaire à Paris, rue de Miromesnil, qui a bien voulu nous autoriser à prendre copie de l'acte, dont on a lu ci-dessus des extraits, dressé par son prédécesseur Lemoine.